

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE VENDREDI 26 FÉVRIER 2021**, À 8 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE MERCREDI 24 FÉVRIER 2021.

PRÉSENTS : *Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.*

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

2021-115 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en ce qui concerne la présente séance sans modification.

2021-116 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil concernant l'ordre du jour ayant été dressé pour la présente séance.

2021-117 MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le décret du Gouvernement du Québec numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 (ci-après « le décret ») ;

CONSIDÉRANT que le décret interdit notamment à toute personne de se trouver hors de sa résidence entre 20 heures et 5 heures ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-479 adoptée le 3 novembre 2020 par le Conseil municipal, approuvant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 et fixant l'heure de début à 19 heures ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE fixer à 16 heures l'heure de début des séances ordinaires du conseil municipal, pour la durée des mesures de restriction prévu au décret numéro 2-2021, quant aux heures de confinement obligatoire de la population à leur résidence (« couvre-feu »), ou la mise en place de nouvelles mesures de restriction ayant un impact équivalent et/ou limitant significativement les droits de déplacements de la population ;

Qu'advenant un assouplissement des paramètres du couvre-feu, permettant au Conseil municipal de disposer d'un minimum de deux heures trente minutes (2h30) pour la tenue de sa séance, l'heure prévue à la résolution 2020-479 sera à nouveau applicable ;

Qu'un avis informant du retour à l'heure prévue à la résolution 2020-479 soit publié sur le site Internet de la Ville, le cas échéant.

2021-118 AUTORISATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUEST DE L'ÎLE (CIUSSS) ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE VACCINATION DANS UNE PARTIE DE L'ARÉNA BOB BIRNIE

CONSIDÉRANT la pandémie de Covid-19 qui frappe actuellement le Québec, la Canada et pratiquement l'ensemble des pays du monde ;

CONSIDÉRANT que les Gouvernements du Canada et du Québec veulent mettre en branle un processus universel de vaccination pour l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, par le biais du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, entend procéder à une telle campagne de vaccination pour toute la population de l'ouest de l'île de Montréal dès le 1er mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Aréna Bob-Birnie de Pointe-Claire a été identifié comme un site idéal pour accueillir le centre de vaccination principal pour desservir adéquatement l'ensemble de la population de l'ouest de l'île de Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pointe-Claire est en mesure d'accueillir un tel centre de vaccination pour la Covid-19 dans les installations de l'aréna Bob-Birnie ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'autoriser le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal à organiser et tenir dès le 1er mars 2021 une clinique de vaccination pour la Covid-19, au bénéfice de l'ensemble de la population de l'ouest de l'Île de Montréal, dans une partie de l'aréna Bob-Birnie de Pointe-Claire;

D'autoriser, avec prise d'effet en date de la présente, le prêt et l'utilisation par le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal des installations et des espaces intérieurs et extérieurs de l'aréna Bob-Birnie, pour les fins d'une grande clinique de vaccination pour la Covid-19, au bénéfice de l'ensemble de la population de l'ouest de l'Île de Montréal ;

QUE cette utilisation pour les fins de clinique de vaccination Covid-19 soit autorisée et maintenue jusqu'au moment où le Gouvernement du Québec ou le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal décrètera la fermeture du centre de vaccination à l'aréna Bob-Birnie ;

QUE le Directeur général de la Ville de Pointe-Claire, soit et est autorisé à convenir des modalités légales, techniques et financières requises et conséquentes pour l'établissement d'une ou de plusieurs ententes devant intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île, pour les fins de cette clinique de vaccination pour la Covid-19 ;

QUE le Directeur général de la Ville de Pointe-Claire soit et est autorisé à engager ou affecter toutes les ressources humaines, matérielles ou financières raisonnables et cohérentes requises, le cas échéant, pour favoriser la mise en place et le bon fonctionnement de la clinique de vaccination pour la Covid-19 qui sera localisée à l'aréna Bob-Birnie ;

QUE le Maire John Belvedere et le Directeur général Robert-F Weemaes soient et sont autorisés à signer toute entente administrative devant intervenir entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Pointe-Claire, pour établir et préciser les modalités légales techniques et financières conséquentes à l'établissement d'une clinique de vaccination pour la Covid-19 à l'aréna Bob-Birnie ;

QUE les modalités de telles ententes soient conformes aux principes généraux émit à cet égard par le Gouvernement du Québec, pour l'organisation et la mise en œuvre de telles cliniques de vaccination et que la Ville de Pointe-Claire soit dans toute la mesure du possible indemnisée pour les dépenses engagées pour son soutien dans l'organisation et le maintien de cette clinique de vaccination ;

QUE la programmation des activités saisonnières organisées sous la responsabilité du service Culture Sports Loisirs et Développement Communautaire soit modifiée en conséquence de la présence et des activités de la clinique de vaccination pour la Covid-19 à l'aréna Bob-Birnie.

2021-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE lever la séance à 8 h 45.